Zeitschrift: The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK

Herausgeber: Federation of Swiss Societies in the United Kingdom

Band: - (1922)

Heft: 31

Rubrik: The Editor's letter bag

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

APPAREILS PHOTOGRAPHIQUES ET DROIT D'ENTREE EN SUISSE.

Communiqué par M. H. Martin, Conseiller de Légation et Attaché Commercial.

Il arrive quelquefois que des voyageurs désireux de se rendre en Suisse posent à la Légation ou à l'Agence des Chemins de fer fédéraux la question préalable de savoir s'ils ont le droit d'emporter avec eux un appareil photographique, des films ou des plaques, et même du matériel de développement.

A l'effet de renseigner les lecteurs du *Swiss Observer* sur la pratique suivie en ces matières, nous avons, fondés sur une circulaire de la Direction Générale des Douanes suisses, du 10 mars 1909, l'honneur de porter ce qui suit à la connaissance du public:

Le traitement en douane des appareils photographiques avec leurs accessoires est réglé, en ce qui concerne le service des voyageurs, par l'article 7, lettre d, de la loi fédérale du 10 octobre 1902 sur le tarif des douanes suisses.

Vu le texte de cet article, les appareils photographiques neufs ou usagés, avec leurs accessoires, sont exonérés du droit d'entrée dans le service des voyageurs et il ne peut être fait de distinction entre photographes amateurs et photographes professionnels. Toutefois, le nombre d'appareils qu'un voyageur peut importer en franchise doit être, dans la règle, limité à deux, dans ce sens que, si le voyageur possède un plus grand nombre d'appareils, il devra en demander l'expédition avec passavant.

Quant aux plaques et films, il est difficile, pour des considérations d'ordre pratique, de fixer la quantité qui peut être admise en franchise des droits. L'expérience a montré que les photographes professionnels, comme les photographes amateurs, n'emportent avec eux qu'un nombre restreint de plaques et de films. Lors d'un séjour prolongé, ils renouvellent leur provision dans le pays ou s'en font expédier de l'étranger; dans ce dernier cas, ces envois sont soumis à l'acquittement des droits.

Il n'est pas possible de fixer des règles positives pour l'expédition des appareils photographiques et plaques et il faut laisser au fonctionnaire de service le soin de juger s'il y a abus ou non.

En cas de doute, le fonctionnaire peut demander que le voyageur se justifie de son droit à la franchise; s'il ne le peut pas, les droits doivent être déposés ou garantis.

Les voyageurs qui n'ont pas avec eux d'appareils photographiques, mais bien des plaques ou films doivent les acquitter.

Le droit de révision douanière subsiste, mais il n'en est fait qu'un usage discret.

Quant aux produits développateurs, fixateurs, etc., ils sont astreints au paiement des droits même s'ils sont importés par des touristes pour leurs besoins personnels.

Il y a du reste lieu de mentionner que les droits de douane suisses sont très minimes, à savoir: *a*) Appareils photographiques: frs. 100.— les 100 kilogs. (Art. 943 du tarif); *b*) Plaques de verre et films pour la photographie: frs. 40.— les 100 kilogs. (Art. 694a du tarif); *c*) Produits développateurs (révélateurs), fixatifs etc. pour la photographie: frs. 3.— les 100 kilogs. (Art. 1048 du tarif).

We have just received an illustrated album, admirable in design and get-up, entitled "From the Vineyard to the Table," showing some interesting views of the premises and organization of the Waterloo Bottling Co., Ltd., 228/230, Waterloo Station Approach, S.E.1, which was established by our compatriot Mr. Walter Studer, of Langnau.

Prof. RODOLPHE GAILLARD

has returned from Milan and will recommence his tuition on January 12th, at his temporary Studios,

35, Artesian Road, Bayswater, W. 2.

Voice production, modern & classic school, opera, &c.; pupils prepared for concert platform. Voice trial by appointment.

SOCIAL AND PERSONAL.

La Colonie Suisse à Londres apprendra avec peine que notre compatriote Monsieur Arthur Baume, Président du Comité de Direction de l'Hôpital Français, vient d'être gravement malade; toutefois, nous sommes heureux de pouvoir rassurer nos lecteurs, en leur faisant savoir qu'il va mieux, bien que son état nécessite les plus grands soins.

Tous ceux qui connaissent Monsieur Baume, savent combien il est attaché à l'Hôpital Français, où les Suisses sont accueillis comme chez eux, et soignés avec le plus grand dévouement.

Nous formons les voeux les plus sincères pour le rétablissement rapide et complet de notre cher compatriote.

Prof. Rod. Gaillard, after a stay of about four months in Milan, has returned to London. During his absence he has given several highly successful concerts, notably at Lausanne and Geneva, where his beautiful voice and interpretation have delighted large and distinguished audiences.

THE EDITOR'S LETTER BAG.

A.L.M.—Your suggestion of regularly printing some Swiss views with descriptive matter is an excellent one, and we hope, in the near future, to give it effect.

G.P.M.—We thank you for your good wishes and the addresses of likely subscribers. It is encouraging to learn that you object to having the price of the "S.O." reduced, as you "cannot imagine a single Swiss who would refuse to pay three pence a week"; however, we believe—and we hope—that our compatriots share the human weakness of being tempted by a reduced price.

The Editor wishes to heartily reciprocate the many good wishes and expressions of goodwill received from a large number of subscribers.

SUBSCRIPTIONS RECEIVED.

O. Walchli, E. Dommen, P. Rampa, C. W. Guignand, W. Walters, H. E. de Pury, Ch. Meier, C. A. Straub, Mrs. B. Naef, A. Boelsterli, E. Hitz, H. C. Saalenbach, A. Dumoulin, F. Eggenberger, Dr. P. de Wolff, L. Lauchheimer, E. Ruttimann, E. Steiner, J. Schmid, W. Frick, L. Chapuis, W. Lehmann.

A few volumes of last year's "Swiss Observer," containing Nos. 1—29, bound in dark cloth with gilt lettered back, are now ready and can be obtained for the price of 10/6 (11/3 by post).

FORTHCOMING EVENTS.

Wednesday, Jan. 11th.—SWISS MERCANTILE SOCIETY: Monthly Meeting and Supper at 7.30.

Saturday, Jan. 14th.—CITY SWISS CLUB: Cinderella Dance at Gatti's.

The SWISS SPORTS Meeting has now been definitely fixed and will take place at Herne Hill Athletic Grounds on the last Saturday in May, i.e., 27th May, 1922.

EGLISE SUISSE, 79, Endell Street, W.C. 2.

Dimanche, 8 Janv., 11h.—Mr. R. Hoffmann-de Visme.
6.30.—Pfarrer U. Wildbolz.